



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
PB

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013
Date de la convocation des conseillers:
08.05.2013
point de l'ordre du jour no:
10G

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Huss, Spautz, échevins, Knaff, Codello, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Hansen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: compte administratif de l'exercice 2011 : subside extraordinaire

Vu le compte administratif présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour l'exercice 2011 ;

Vu le rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2011 de la commune d'Esch-sur-Alzette du service de contrôle de la comptabilité des communes du 24 avril 2013;

Considérant qu'un subside extraordinaire est à soumettre pour décision au conseil communal ;

Vu le chapitre 1^{er} du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e

par 11 voix oui et 1 voix non

le subside extraordinaire suivant :

art. 3/1390/6324/008 :

Syndicat d'initiative: € 300,00 (contribution financière en faveur de Mayors for Peace 2020 Vision Campaign pour l'année 2011)

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.06.2013

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,